

D'ORIENTATION EN FIN DE 3 ^E (3 ^E TRIMESTRE)		
Les représentants légaux formulent des VOEUX D'ORIENTATION	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur
2^{de} GT ou Spécifique OU 2^{de} Pro (préciser champ pro, formation mixte ou spécialité) OU 1^{re} année de CAP 2 ans (préciser la spécialité ou le pôle de niveau V)	2^{de} GT ou Spécifique OU 2^{de} Pro OU 1^{re} année de CAP 2 ans	2^{de} GT ou Spécifique OU 2^{de} Pro OU 1^{re} année de CAP 2 ans

→ APPEL POSSIBLE
(cf. fiche 5)

D'ORIENTATION EN FIN DE 2 ^{DE} GT (3 ^E TRIMESTRE)		
Les représentants légaux formulent des VOEUX D'ORIENTATION	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION portant obligatoirement sur
1^{re} G / 1^{res} T OU CHANGEMENT D'ORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE	1^{re} G / 1^{res} T (choix d'une des séries pour le bac Techno.)	1^{re} G / 1^{res} T (choix d'une des séries pour le bac Techno.)
	LE CHANGEMENT D'ORIENTATION N'EST PAS UNE DÉCISION D'ORIENTATION	

→ APPEL POSSIBLE
(cf. fiche 5)

DE POURSUITE D'ÉTUDE EN FIN DE T ^{ALE} CAP POUR LES TITULAIRES DU DIPLOME (HORS PALIER D'ORIENTATION)		
Les représentants légaux formulent des VOEUX D'ORIENTATION	Le CONSEIL de CLASSE formule une AVIS SUR LA DEMANDE de poursuite d'étude	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule un AVIS FINAL SUR LA DEMANDE de poursuite d'étude
1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL	1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL	1^{re} Pro / 1^{re} Techno / 1^{re} BMA / MC / FCIL